

Association Ours et Compagnie
Adresse : 45, rue du Maréchal Joffre - 67140 ANDLAU
Tel : 03.88.08.50.93
Courriel : oursetcie@andlau.fr

Dossiers d'inscription et bulletins de réservation sont téléchargeables
sur le site de la Commune : www.andlau.fr



Cantine et accueil du soir à Andlau

OURS ET COMPAGNIE

Modalités pratiques 2010 - 2011

INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 27 AOUT

Représentants de l'association

- **Présidente :** Béatrice Gisselbrecht
- **Secrétaire :** Isabelle Crété
- **Trésorière :** Martine Stoquet
- **Animatrice :** Laetitia Reibel

Avec l'appui de la Commune d'Andlau et la Maison de Retraite Stoltz-Grimm

LE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL DU SOIR

PRINCIPES

- La cantine et l'accueil du soir fonctionnent toute l'année scolaire.
- Les enfants sont accueillis dans l'année de leurs 4 ans.
- La fréquentation de la cantine et de l'accueil du soir est régulière ou ponctuelle.
- Les repas sont élaborés sur place par la Maison de Retraite dans le respect des normes sanitaires en vigueur.
- Des activités ludiques et des moments de repos sont proposés après le repas et après le goûter.
- Le goûter est fourni par les parents.
- Un espace au calme est réservé pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs.

HORAIRES

- Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis midis de 11H30 à 13H20. Ils sont cherchés et raccompagnés à l'école par l'encadrement.
- L'accueil du soir fonctionne également les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00. Les enfants seront cherchés à 16h00 à l'école par l'encadrement et recherchés par les parents ou les personnes autorisées entre 16h00 et 18h00 en salle rose au rez-de-chaussée de la Maison de Retraite.
- Les enfants de maternelle et d'élémentaire concernés par l'aide personnalisée seront cherchés et accompagnés à la Maison de Retraite par les ATSEM.

RÈGLEMENT

INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription (accueil ponctuel ou régulier) comprend :

- Les modalités pratiques (à conserver)
- Le bulletin d'adhésion, les autorisations parentales et la fiche sanitaire et sociale
- Le bulletin de réservation hebdomadaire
- Le bulletin de réservation mensuel

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le bulletin d'adhésion à l'association doit être rempli et accompagné du règlement de 13 € dès l'inscription de l'enfant.

Vous avez le choix entre :

La réservation mensuelle à déposer avant la fin du mois précédent.

- La réservation hebdomadaire est à déposer au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

TARIFICATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Suite à une demande expresse de la Commune, les tarifs (uniquement pour les réservations au mois) seront différents selon le quotient familial de chaque famille.

Il faut donc fournir une attestation de la CAF concernant votre quotient familial lors du dépôt du bulletin d'inscription annuel (vous pouvez l'éditer directement sur le site www.caf.fr à l'aide de votre n° d'allocataire et de votre code confidentiel).

Si vous ne produisez pas cette attestation ou si votre QF est supérieur à 750, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Cotisation annuelle par famille (à verser lors de l'inscription)	13,00 €
---	----------------

Inscription mensuelle	Cantine les 2 heures	Accueil du soir 1 ou 2 heures
QF > 750	6.80 €	4,50 €
750 > QF > 500	6.30 €	4,20 €
QF < 500	5.80 €	3,80 €
Inscription ponctuelle	7,10 €	4,80 €

Si le bulletin de réservation mensuel est déposé au-delà de la date limite, le tarif hebdomadaire sera appliqué au lieu du tarif mensuel.

Le paiement des repas et de l'accueil du soir s'effectue à l'inscription.

En cas de retard au-delà de 18h00, 6 € seront facturés par $\frac{1}{2}$ heure entamée.

La porte de la Maison de Retraite sera fermée à clé, les retardataires seront dans l'obligation de sonner.

ABSENCES DE L'ENFANT

Elles doivent impérativement être signalées à l'animatrice par téléphone avant 8h30, sinon le repas et l'accueil du soir seront automatiquement facturés.

Les parents doivent impérativement signaler le nombre de jours d'absence de l'enfant et fournir un certificat médical en cas de maladie.

Aucun remboursement ne sera donc effectué ni reporté sur le mois suivant sauf en cas d'absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical), ski de fond, grève des enseignants et sortie scolaire, mais les parents seront attentifs à le signaler à la animatrice le plus tôt possible.

Aucune annulation ne sera admise. En revanche, un ou plusieurs jours pourront être échangés dans le même mois, sous réserve que le nombre de jours inscrits sur le bulletin de réservation mensuel reste le même.

En cas de maladie contagieuse, nous nous réservons le droit de ne pas accepter l'enfant.

ASSURANCE

L'association Ours et Compagnie a souscrit une assurance « responsabilité civile » pour le fonctionnement de la cantine et de l'accueil du soir. Une assurance scolaire et extrascolaire est recommandée.

PRÉVENTION DU VOL ET PERTE D'OBJET

L'association Ours et Compagnie décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des effets personnels de l'enfant. Pour éviter tout problème, nous vous conseillons de marquer les affaires de votre enfant à son nom.

EXCLUSION

Elle peut être temporaire ou définitive en cas de :

- Non-paiement.
- Comportement de l'enfant mettant en difficulté le fonctionnement de la cantine et de l'accueil du soir.
- Non-respect des clauses prévues dans ce guide pratique.

Avant tout renvoi, la présidente de l'association et l'animatrice prendront contact avec les parents pour trouver une solution alternative.

DROIT À L'IMAGE

L'association Ours et Cie peut être sollicitée par la presse (journal, radio, télévision) dans le cadre de la réalisation d'un reportage.

Par ailleurs, les sites internet (d'une école, d'une commune...) sur lesquels des photographies ou des films illustrent une activité se multiplient.

L'association est attentive à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies.

Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (voix) » de l'enfant mineur qui nécessitent votre assentiment pour toute diffusion.

Le dossier d'inscription complet (avec le règlement de l'adhésion annuelle de 13 €)

et le bulletin de réservation (avec le règlement des repas)

Sont à déposer toute l'année

Dans la nouvelle boîte aux lettres au-dessus de celle de l'école élémentaire rue de l'école
(côté Poste).

Le courrier sera relevé chaque jour.

Bulletin d'adhésion (un par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Classe fréquentée à la rentrée 2010-2011 :

Adresse :

Tel domicile : Email :

Tel bureau père : Tel bureau mère :

Tel portable père : Tel portable mère :

Nom et adresse de l'employeur père :

Nom et adresse de l'employeur mère :

Nom, adresse et n° de police de l'assurance individuelle/accident :

.....

N° Sécurité Sociale :

N° Allocation Familiales ou MSA :

Cocher l'inscription de votre choix : accueil mensuel (joindre l'attestation CAF)

accueil ponctuel

Autorisations parentales

Je soussigné(e), représentant légal,

1) reconnaît avoir pris connaissance du règlement et des conditions tarifaires ci-joints.

2) autorise mon enfant :

à être cherché à l'école par l'équipe d'encadrement, à déjeuner à la cantine et à participer aux activités organisées après le repas puis à être raccompagné à l'école par l'encadrement de l'Association.

3) autorise mon enfant :

à être cherché à 16h par l'équipe d'encadrement ou à 17h par les ATSEM et à participer aux activités organisées pendant l'accueil du soir.

4) autorise mon enfant :

à rentrer seul à h.....

5) autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

6) j'autorise je n'autorise pas

la diffusion d'une image et/ou de la voix de mon enfant par lesquelles il serait reconnaissable pour la valorisation d'une action menée dans le cadre de la cantine et de l'accueil du soir ou un événement ponctuel / sujet d'actualité dans le cadre de l'association.

Fait à

Le.....

Signature des parents :

Fiche sanitaire et sociale

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Garçon

Fille

Vaccinations (joindre une copie du carnet de santé - Joindre un certificat médical de contre-indication en cas de non vaccination).

Renseignements concernant l'enfant :

- Traitement médical : Oui Non

Si oui, joindre l'ordonnance et remettre les médicaments correspondants (avec le nom de l'enfant). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

- Régime particulier (préciser) :

- **Allergies** (préciser la cause et la conduite à tenir, et en cas d'allergies sévères, fournir un certificat médical) :

- Maladies infantiles déjà contractées :

	Rubéole		Varicelle		Rougeole
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Oreillons		Coqueluche		Scarlatine
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

Médecin traitant : adresse :

..... N° tel :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tél :

J'autorise l'animatrice de la cantine et de l'accueil du soir à prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de soins à pratiquer à mon enfant, et à le faire transférer à l'hôpital par les services d'Urgence en cas de nécessité.

En cas d'accident ou de maladie survenant au moment du déjeuner et de l'accueil du soir, les parents ainsi que le médecin mentionné sur la fiche sanitaire seront prévenus dans les plus brefs délais.

Fait à

Le.....

Signature des parents :